

PRATIQUE, PRÉVENTION

LA POLICE MUNICIPALE VOUS REÇOIT

Publié le 02 décembre 2025

Au sein de l'antenne de justice, quartier des Combes, il est possible de rencontrer un officier de police municipale.
Dans ce lieu dédié à l'accès au Droit pour tous, vous serez accompagné pour déposer une plainte en ligne. Concrètement, si vous avez été victime d'un vol, d'une escroquerie ou de dégradations et que vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur de ces délits, le policier vous aidera dans votre dépôt de plainte numérique. Si la plainte doit être déposée au commissariat, l'officier vous renseignera sur les horaires les plus adaptés pour vous rendre sur place.
Vous pourrez également faire part de vos doléances. Des troubles récurrents à la tranquillité publique perturbent votre quotidien ? Nuisances sonores, véhicules mal stationnés dans votre quartier, regroupements intempestifs, dépôts sauvages… L'information sera traitée et des patrouilles de police pourront être déployées.
Pour rencontrer un agent de la police municipale, contactez l'antenne de justice. Si votre problème correspond aux missions de ce lieu d'accueil, un rendez-vous vous sera proposé.

Savoir +
Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, 04 92 19 75 40/80
Deuxième avenue - Envibus - arrêt « Pôle judiciaire » lignes 6 et 9 ; arrêt « Nova Antipolis » ligne A

HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS
24 Cours Masséna,
06600 Antibes